

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 décembre 2024, à 19h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson, Manon Robitaille et Eric Langlois

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**Séance extraordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

**2024-12-12.231**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2. Adoption du Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027**

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2024-12-12.232**

D'ADOPTER le Programme triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027, tel que ci-après présenté :

	sans subvention	avec subvention
Année 2025	24 733 000 \$	8 248 000 \$
Année 2026	10 395 000 \$	7 245 000 \$
Année 2027	12 270 000 \$	9 120 000 \$

DE PUBLIER un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes et dans un journal diffusé sur le territoire, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

**ADOPTÉE**

3. **Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 05.  
Un (1) citoyen questionne le conseil.

4. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 17 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques